

# LES CONSEILS CITOYENS **État des lieux 2017**

Aude (11)  
Gard (30)  
Hérault (34)  
Pyrénées-Orientales (66)

# SOMMAIRE

Page **03** PRÉAMBULE

Page **04** NOTRE PÉRIMÈTRE

Page **05** NOS SOURCES

Page **09** LE CHOIX DU STATUT

Page **10** LA COMPOSITION DES CONSEILS CITOYENS



Page **15** DES FONCTIONNEMENTS DIVERSIFIÉS

Page **19** LE LIEN NOUÉ AVEC LES HABITANTS

Page **21** LA RELATION AUX POUVOIRS PUBLICS

Page **25** COMMENT MIEUX FONCTIONNER ?

Page **29** UNE CO-CONSTRUCTION EN DEVENIR

	12	Pont-Saint-Esprit	18	Alès
	22	Bagnols-sur-Cèze	24	Bédarieux
	14	Le sens de l'engagement		
	28	« Quels conseils donneriez-vous ? »		



# PRÉAMBULE

Suite à [la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine](#) adoptée le 21 février 2014, le déploiement des conseils citoyens est désormais effectif. Comme le stipule la loi, la mise en place de cette nouvelle instance participative doit contribuer à l'élaboration, à la déclinaison et à l'évaluation des contrats de ville. La [circulaire du 2 février 2017 sur les conseils citoyens](#) « vise à répreciser le cadre de création et de fonctionnement des conseils citoyens afin d'assurer une plus grande harmonisation des pratiques, une animation et des modes de fonctionnement qui garantissent la pérennité de cette nouvelle institution et de l'engagement personnel de ces membres ».

En 2016, l'équipe de [Villes & Territoires-LR](#) avait édité un [1<sup>er</sup> état des lieux](#) des conditions de développement et de fonctionnement des conseils citoyens sur les quatre départements que couvre notre centre de ressources en politique de la ville et cohésion territoriale. L'an passé nos conclusions tendaient à souligner l'hétérogénéité des dynamiques à l'œuvre (ou à créer) au sein de cette jeune instance participative, mais aussi dans sa relation avec les collectivités et les partenaires. Les grandes problématiques renvoyaient encore le plus souvent à des enjeux identitaires ; comment donner corps à un collectif institué de manière descendante ? Quel sens ? Quel rôle ? Quelle place à trouver ? Quelle légitimité ?

Tout comme l'an dernier, cet état des lieux s'alimente de diverses sources de données quantitatives (enquête en ligne auprès de l'ensemble des conseils citoyens) mais aussi et surtout qualitatives (connaissance fine permise par de nombreuses et régulières actions menées au bénéfice des conseils citoyens).

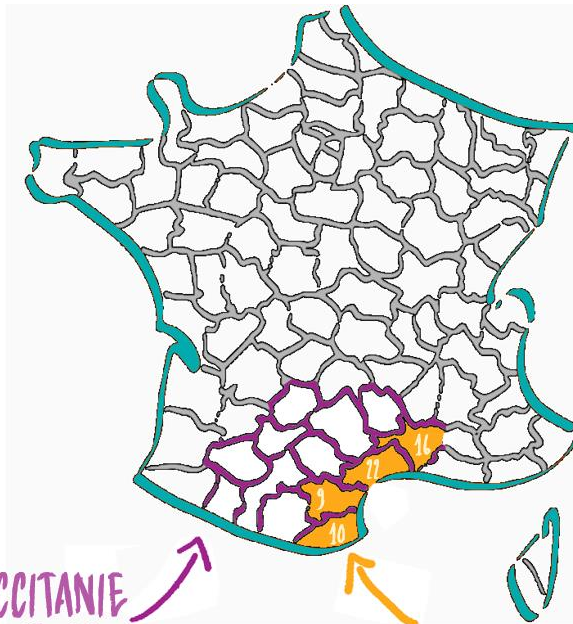
L'état des lieux 2017 présente l'évolution de ce que cette quête et cette transaction<sup>1</sup> identitaires, a induit en matière de (dé)mobilitation, de (dys)fonctionnement, d'émulation ou de désenchantement. Il souligne les axes d'amélioration possibles et les perspectives à venir.

---

<sup>1</sup> Par transaction identitaire nous entendons ici une place, un rôle, une légitimité à co-construire avec les collectivités.



# NOTRE PÉRIMÈTRE D'ACTION



## RÉGION OCCITANIE

2 CRPV (Ressources et Territoires et Villes & Territoires LR), La fusion entre les 2 centres de ressources est en cours.

## EX-LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le centre de ressources Villes et Territoires LR couvre 4 des 13 départements que compte la région Occitanie ; l'Hérault (34), le Gard (30), l'Aude (11), Les Pyrénées-Orientales (66).

## CARACTERISTIQUES DU PERIMÈTRE COUVERT

Région concernée :	<b>OCCITANIE</b>
Nombre de départements en Occitanie :	<b>13</b>
Nombre de départements couverts par Villes & Territoires-LR :	<b>4</b>
Nombre de conseils citoyens en Occitanie :	<b>93</b>
Nombre de conseils citoyens sur le périmètre du CRPV Villes & Territoires-LR :	<b>57 (61%)</b>
▪ Gard :	<b>16</b>
▪ Hérault :	<b>22</b>
▪ Aude :	<b>9</b>
▪ Pyrénées-Orientales :	<b>10</b>

## Une relation régulière et de proximité avec les conseils citoyens

Tout au long de l'année, Villes & Territoires-LR mène des actions au bénéfice des conseils citoyens, et reste ainsi attentif à ce qui se joue et évolue au sein de ces instances participatives. Ce document de capitalisation s'appuie donc avant tout sur cette veille de proximité que nous vous présentons succinctement ci-dessous.

### Elaboration et organisation de formations thématiques (départementales Gard / Hérault)

Les conseillers citoyens expriment régulièrement le besoin de renforcer leurs connaissances thématiques. Pour répondre à ce besoin, ils ont cette année bénéficié de deux formations : [une formation sur la GUP](#) et la place que peuvent y jouer les conseils citoyens. Une seconde formation en cours de préparation sur l'accès à la culture en présence de la DRAC. Ces formations alternent apports théoriques et mises en situation pratiques, ce qui nous laisse entrevoir leurs pratiques et leurs actions.



### Montage et organisation de formations méthodologiques (départementales Gard / Hérault)

Les conseils citoyens ont été formés aux [méthodes de recueil, d'analyse et de restitution de la parole des habitants](#). Ce cycle de formation a été l'occasion de découvrir la manière dont les conseils citoyens créent du lien avec la population, leurs modes de recueil de parole, mais aussi la relation qui les lie aux collectivités, et la place en tant qu'experts d'usage, qu'elles leur confèrent (ou pas).



## Co-organisation et co-animation de la 2<sup>ème</sup> édition des rentrées citoyennes de la Préfecture de l'Hérault



*Rentrées citoyennes 2017, 7 octobre 2017, Montpellier.*

Cette journée s'est organisée autour de 3 ateliers thématiques que nous avons conçus de manière à faire écho aux préoccupations actuelles de nombreux conseils citoyens avec lesquels nous sommes régulièrement en contact :

- Atelier 1 – La vie dans le quartier : comment les conseils citoyens se sont-ils investis sur les **trois piliers** du contrat de ville ?
- Atelier 2 – Le **fonctionnement** du conseil citoyen : quelles pistes d'amélioration ?
- Atelier 3 – Conseils citoyens et pouvoirs publics : quelles modalités de **coopération** ?

Cette journée nous a permis d'élargir notre connaissance aux conseils citoyens qu'il nous est par ailleurs difficile de capter, de recueillir une parole qualitative et partagée sur les états d'avancement des conseils citoyens ainsi que sur leurs pistes d'amélioration.

## Réalisation d'un documentaire participatif sur les conseils citoyens du Gard

Financé par la DDCS du Gard, ce film est conduit par Villes et Territoires-LR et réalisé par [Les Ziconofages](#). Il a pour but de capitaliser l'expérience des conseils citoyens en les filmant et en les formant à la vidéo (pour qu'ils puissent rendre eux-mêmes compte de leur action). Le film n'est tourné que dans le département du Gard. En revanche, parce qu'il est conçu comme un outil support aux échanges et aux débats, chaque conseil citoyen pourra s'en saisir lorsqu'il sera rendu public. Les thématiques abordées à travers ce film participatif sont nombreuses :

- Le **démarrage** et les modalités de constitution des conseils citoyens
- Le choix et le sens du **statut**
- Le **rôle** d'un conseil citoyen
- Le **fonctionnement** d'un conseil citoyen
- Les **actions** que réalisent les conseils citoyens
- De la parole individuelle à la **parole collective**
- Les **moyens** pour fonctionner
- La relation entretenue avec les **institutions**
- L'évolution des conseils citoyens : les questions d'**autonomie**, d'**indépendance**, et de **légitimité**
- La relation aux **habitants**
- La **(dé)mobilisation** et les modes de **recomposition** des conseils citoyens.
- Le sens de l'**engagement**.

*(Le film sera prochainement disponible sur notre site et sur celui du CGET)*





# Une enquête en ligne auprès des 57 conseils citoyens

## Un questionnaire qui aborde le factuel, les perceptions et les perspectives

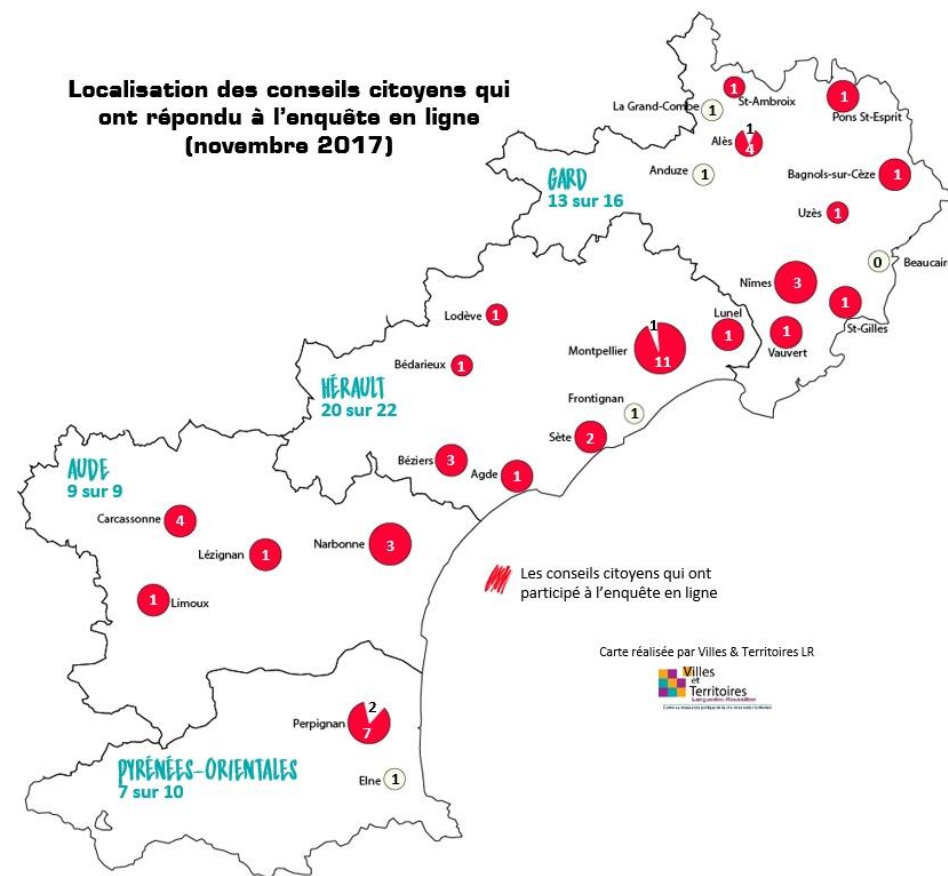
- le statut ;
- le nombre de membres officiellement tirés au sort ;
- le nombre de membres encore actifs ;
- la composition actuelle des conseils citoyens ;
- les moyens ;
- les modes de fonctionnement ;
- l'animation ;
- la manière dont la collectivité associe le conseil citoyen ;
- les difficultés rencontrées ;
- les pistes d'amélioration envisageables ;
- les besoins en formation ;

## Un fort taux de retour de questionnaires

96 membres de conseils citoyens ont répondu à ce questionnaire, issus de 50 des 57 conseils citoyens représentés.

Comme l'an dernier, cette étude n'a pas vocation à hiérarchiser les conseils citoyens sur une échelle d'avancement, mais bien de présenter leur diversité et les axes d'amélioration possibles.

La carte suivante localise les conseils citoyens ayant participé à cette étude en ligne.





# LE CHOIX DU STATUT DES CONSEILS CITOYENS

## Une faible évolution du statut choisi par les conseils citoyens

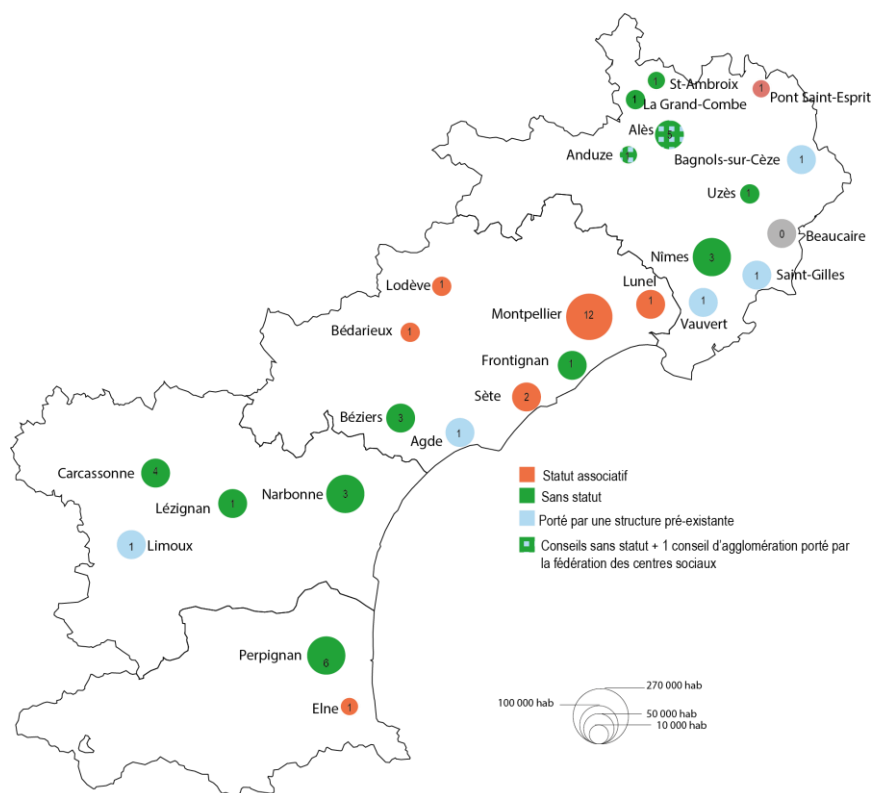
En 2016 près de 47% des conseils citoyens s'étaient déjà constitués en associations, 31% étaient portés par une structure tierce et 22% ne relevaient d'aucun statut.

En 2017 seuls 2 conseils citoyens supplémentaires ont fait le choix de se monter en association. Quelques autres sont en réflexion. Exceptés les conseils citoyens à qui la collectivité n'a, à l'origine de leur création, pas laissé le choix du statut (associatif), l'association est avant tout perçue comme un mode d'accès à des financements : obtenir un budget de fonctionnement, pouvoir monter des projets et les faire financer dans le cadre du contrat de ville.

Nous avons également rencontré des conseils citoyens pour lesquels la transition vers le statut associatif traduit une autonomisation après un temps de portage par une structure tierce. Cependant, si le passage au statut associatif élargit le champ de possibles, les conseils citoyens craignent d'alourdir encore un peu plus leur charge de travail (dimension administrative de la gestion associative).

Sur notre territoire, les structures porteuses restent le plus souvent des centres sociaux.

**Le statut des conseils citoyens**  
(novembre 2017)



Carte réalisée par le CRPV Villes et Territoires - LR



# LA COMPOSITION DES CONSEILS CITOYENS

## Une diminution généralisée du nombre de membres actifs

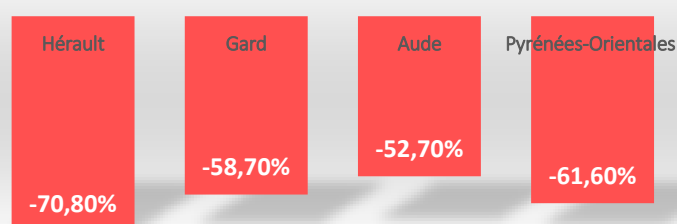
En 2017, 1148 conseillers citoyens sont officiellement inscrits sur listes préfectorales dont 50% dans l'Hérault, 27% dans le Gard, 13% dans l'Aude et 10% dans les Pyrénées-Orientales. Quelles que soient leur évolution et leurs conditions de fonctionnement, aucun conseil citoyen n'a échappé à la démobilisation d'une part de ses membres.

Parmi les 96 conseillers citoyens ayant répondu à l'enquête, 63,5% évoquent comme principale difficulté rencontrée le fait qu'une « majorité de membres ne participent plus au conseil citoyen ».

Pour certains, il n'est même pas question de « démobilisation » ; ils ont accepté leur inscription sur la liste des membres désignés par arrêté préfectoral, mais n'y ont finalement jamais participé, ou y ont brièvement été présents, n'y ont pas trouvé ce qu'ils en attendaient, et ne sont donc jamais revenus. D'autres au contraire, ont investi le conseil citoyen, mais diverses contraintes et difficultés inhérentes à l'émergence de cette nouvelle instance, ont précipité leur démission / défection. Les démissionnaires sont en majorité des membres du collège « habitants ». Les causes de la démobilisation sont plurielles :

- l'**absence d'actions** qui donnent à leurs yeux sens à l'engagement dans un collectif ;
- la **difficile compréhension du rôle** d'un conseil citoyen, notamment lorsque la collectivité ne lui reconnaît aucun rôle ;
- la **déception** du manque de crédibilité accordée par la collectivité. 38% déplorent l'absence de volonté politique de prendre en considération leur expertise d'usage, et 37% soulignent que la collectivité ne les associe jamais à ses réflexions ;
- le **manque de légitimité** que leur accordent les habitants. Cette difficulté est citée par 61% des répondants à l'enquête. L'absence de reconnaissance par la collectivité ne favorise pas la visibilité des conseils citoyens, donc leur identification par les habitants.

Taux d'évolution de la composition des conseils citoyens (Novembre 2017)



Le nombre de membres encore actifs est déclaratif, issu de l'enquête en ligne.



« Il est très difficile de continuer à participer alors que notre travail n'est pas reconnu ni écouté ». « Tels qu'ils existent avec si peu de reconnaissance, Les conseils citoyens sont juste un peu plus de mépris pour les citoyens ». « Les bonnes volontés commencent à douter voire à être tentées de jeter l'éponge. Il est temps de faire bouger les choses ». « Le conseil citoyen c'est pas un café. C'est pas pour polémique, c'est pour avancer. A un moment donné j'avais arrêté d'y participer parce que je trouvais que ça n'avancait pas assez, j'avais besoin qu'il y ait plus de choses concrètes ».

## Des solutions face à la démobilitation

La lecture de l'évolution quantitative de la composition des conseils citoyens doit être relativisée. Certes, cette baisse généralisée et significative traduit une démobilitation réelle. D'ailleurs, parmi les pistes d'amélioration proposées par les conseils citoyens, la plus citée par les répondants à l'étude (62%) est « la possibilité d'intégrer de nouveaux membres ».

## Un collectif restreint mais mieux structuré

Cependant la défection d'une part des membres d'un conseil citoyen n'induit pas mécaniquement une déstructuration du conseil citoyen. Un collectif plus restreint s'organise parfois plus facilement (en termes de partage de la parole, de réactivité, d'adhésion à un sens commun conféré à cette instance, etc.). C'est ainsi que nous observons des conseils citoyens qui, malgré leur faible nombre de membres, recueillent de la parole d'habitants, développent des actions au sein de leur quartier, formulent des avis lors des comités auxquels ils sont conviés.

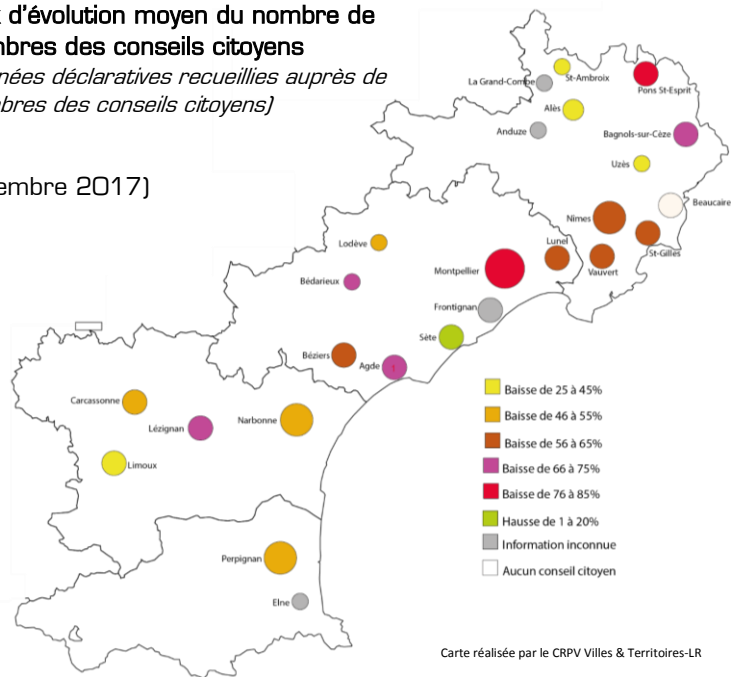
## L'intégration de volontaires (non-inscrits sur les arrêtés préfectoraux)

47% des conseils citoyens sont actuellement composés d'une partie de membres volontaires qui ne sont pas officiellement inscrits sur l'arrêté préfectoral. Les conseils citoyens y voient plusieurs avantages : basé sur le volontariat, ces membres font preuve d'une motivation parfois essentielle pour un conseil citoyen qui s'essouffle. Cette ouverture offre aussi le temps à des volontaires d'éprouver leur implication avant une éventuelle intégration officielle. La limite de cette dynamique réside dans l'impossibilité pour ces membres non-officiels, de participer aux instances de gouvernance d'un contrat de ville.

## Taux d'évolution moyen du nombre de membres des conseils citoyens

(Données déclaratives recueillies auprès de membres des conseils citoyens)

(novembre 2017)



Carte réalisée par le CRPV Villes & Territoires-LR



## Des statuts associatifs prévus pour accueillir des membres élargis

Certains conseils citoyens structurés en association, ou pour qui ce changement de statut est en projet, ont rédigé leurs statuts de telle sorte que l'association puisse autoriser l'adhésion de membres qui ne sont pas conseillers citoyens. Seuls les membres officiellement désignés en préfecture assistent aux instances de pilotage du contrat de ville, mais tous les membres peuvent s'impliquer dans les projets portés par le conseil citoyen. Cette ouverture sur l'extérieur réduit, dans les cas rencontrés, le risque d'essoufflement généralisé du conseil citoyen. Cela n'empêche pas forcément une 1<sup>ère</sup> vague de démobilitation, mais permet en revanche de maintenir la mobilisation de ceux qui sont restés.

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

## LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF DU CONSEIL CITOYEN DE PONT-SAINT-ESPRIT (GARD)

Créé en juin 2015, les statuts associatifs du conseil citoyen de Pont-Saint-Esprit incluent, de fait, les membres officiels du conseil citoyen (inscrits sur la liste préfectorale). Mais ils stipulent également que d'autres habitants peuvent adhérer au prix d'une cotisation annuelle, et s'ils remplissent les critères de sélection d'un conseil citoyen (habitants de QPV ou acteurs locaux agissant dans et/ou pour le quartier).

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une année, lors de l'Assemblée Générale qui réunit l'ensemble des membres de l'association. Le conseil d'administration désigne les membres du bureau (chaque membre de l'association peut candidater), composé d'un président, de vice-président(e)s, un(e) secrétaire et trésorier(e)s.

Il existe au sein de cette association trois commissions correspondant aux 3 piliers du contrat de ville (emploi / développement économique, cohésion sociale et cadre de vie). Quel que soit son statut (adhérent conseiller citoyen, ou simple adhérent) chaque personne choisit de s'impliquer dans une ou plusieurs commissions selon sa sensibilité. Un membre de l'association est collégialement désigné comme responsable d'une commission. Le responsable de la commission est chargé de rendre compte au conseil d'administration, de l'avancé de tous les sous-groupes de travail qu'il coordonne. Chaque membre de l'association peut proposer un sujet qui donne alors lieu à un sous-groupe de travail. Le membre qui propose un sujet, devient responsable de l'animation du sous-groupe. Des personnes extérieures à l'association peuvent participer à ces sous-groupes, après validation et sur invitation du responsable de projet.

Les sous-groupes élaborent des projets qui sont ensuite soumis à la validation du conseil d'administration. Lorsque les projets sont validés, ils font l'objet de réponses à des appels à projets lancés dans le cadre du contrat de ville.

### Différents projets ont ainsi vu le jour depuis 2015 :

- création d'un journal *Le Spiripontaminé* diffusé désormais à 1500 Exemplaires ;
- création et animation d'un jardin partagé ;
- mise en place de rencontres festives avec des moments forts comme le Noël citoyen pour tous ;
- action pour la réappropriation des espaces publics
- et bien d'autres projets en cours et à venir.

Cette forme d'ouverture du conseil citoyen de Pont-Saint-Esprit permet d'enrichir la force vive de cette instance participative, et de contourner l'effet induit de la démobilité d'une partie des membres officiellement désignés en préfecture. La structuration ne déroge cependant pas aux exigences du cadre de référence des conseils citoyens ; seuls des membres officiellement inscrits sur liste électorale peuvent participer aux instances de pilotage du contrat de ville. Le conseil d'administration tout comme le bureau, respectent la parité hommes / femmes, membres des collèges « habitants » / « acteurs locaux ». Il est à noter que la forme associative du conseil citoyen de Pont-Saint-Esprit permet de poursuivre les actions citoyennes au-delà du contrat de ville, ce qui permet de maintenir la pérennité des investissements réalisés depuis le lancement du contrat de ville en 2015.

Consultez les statuts de 3 CAPSE sur son site [www.ccpse.fr](http://www.ccpse.fr)

## La recomposition des conseils citoyens

Une majorité des conseils citoyens a déjà été recomposée lorsque le cadre du décret stipule que la liste des membres devait être renouvelée tous les deux ans, mais aussi pour répondre à ce besoin exprimé par les membres.

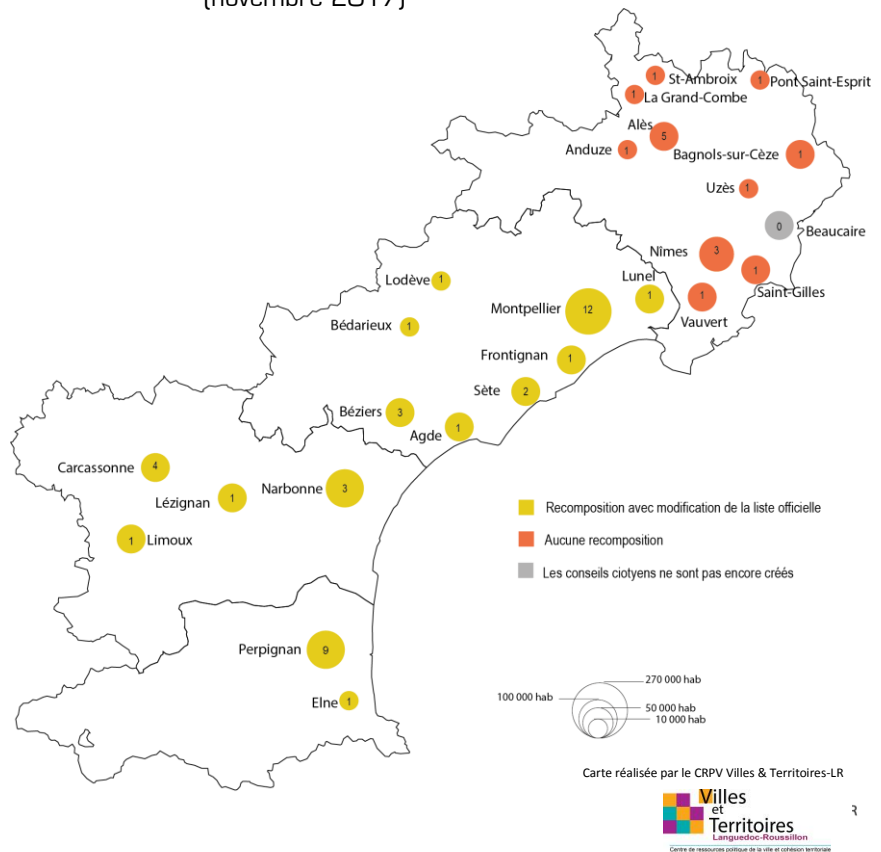
Les conditions de recomposition varient d'un territoire à l'autre ; certaines collectivités décident de faire du tirage au sort aléatoire son unique mode de sélection des nouveaux membres. D'autres préfèrent ouvrir le conseil citoyen à des membres volontaires après communication publique, ou par cooptation. D'autres encore conjuguent les deux méthodes.

La lecture de l'évolution quantitative de la composition des conseils citoyens doit être relativisée. Certes cette baisse généralisée et significative traduit une démobilisation réelle. Rappelons-le, parmi les pistes d'amélioration proposées par les conseils citoyens, la plus citée par les répondants à l'étude (62%) est « *la possibilité d'intégrer de nouveaux membres* ».

Interrogés sur cet enjeu de la recomposition à l'occasion des 2<sup>èmes</sup> rentrées citoyennes de l'Hérault, les conseillers citoyens se sont montrés très favorables à l'intégration d'habitants volontaires répondant aux critères fixés dans le cadre de référence des conseils citoyens (parité hommes / femmes, etc.). Le tirage au sort interviendrait alors lorsque le nombre de volontaires dépasse la limite fixée par la collectivité ou la sous-préfecture.

Si tous s'accordent à dire que le volontariat est une réponse à la démobilisation, la DDCS a tenu à rappeler que tel qu'il avait été conçu par le CGET, le mode aléatoire de sélection doit « *chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes...* ».

### Recomposition des conseils citoyens (novembre 2017)



Le tirage au sort aléatoire n'a pas permis de mobiliser la jeunesse au sein des conseils citoyens, ce qui fait dire aux membres encore actifs que la base du volontariat pour cette frange de la population serait peut-être un levier à sa mobilisation.

[La circulaire du 2 février 2017](#) va dans ce sens en stipulant qu'« *afin de garantir leur représentation au sein du conseil citoyen, la sollicitation des associations et autres instances représentatives de la jeunesse (conseil municipal des jeunes, conseil des jeunes...), et de façon générale, en passant par les groupes de pairs au sein des quartiers, est fortement conseillée, ainsi que la mobilisation des jeunes par leurs groupes de pairs et associations* ».

# PAR LES

## DE CONSEILLER(E)S CITOYENS

### LE SENS DE L'ENGAGEMENT. Pourquoi s'y impliquer ? Pourquoi y rester ?

« Les gens y sont assez bienveillants, et je me sens citoyenne du monde donc je suis contente d'en faire partie. Moi je suis curieuse de nature, je suis toujours contente de rencontrer de nouvelles personnes, d'apprendre de nouvelles choses ».

« C'est mon engagement personnel donc ça me touche forcément d'être là, de me sentir citoyenne et actrice de quelque chose. C'est important d'être là, de montrer qu'on est là, qu'on a des choses à faire, des choses à dire aussi ».

« Ce qui me plaît dans le fait d'être dans le conseil citoyen c'est d'améliorer la vie dans le quartier, la vie des gens. On voudrait faire beaucoup de choses, faire davantage pour que les gens se sentent bien ».

« Je veux être un détecteur de problèmes dans mon quartier ».

« Ce sont des gens impliqués comme nous conseil citoyen qui pouvons travailler avec les habitants, les habitants nous font suffisamment confiance pour apporter une parole authentique ».

« Je suis formateur et conseiller en insertion professionnelle. Etre formateur répond à un besoin vital ; celui de ne pas s'éloigner de la réalité de terrain, or la parole citoyenne m'aide à rester sur le terrain ».

« Les voix sont plus fortes quand elles sont dites au conseil citoyen. Quand on fait un débat au conseil citoyen et qu'il est entendu, ça va être tout de suite pris en charge. Et c'est ça qui fait la différence en fait, parce que le conseil citoyen c'est ça qui permet d'avoir les choses maintenant quand il est possible de les donner maintenant ».

« J'ai reçu le courrier que j'ai laissé de côté sans l'ouvrir au moins 6 mois. Et c'est un membre du conseil citoyen qui est venu me chercher et qui m'a expliqué ce que c'était le conseil citoyen. Je croyais qu'il fallait que j'aille à la mairie m'inscrire, que ça allait me prendre beaucoup de temps. Il m'a dit « mais non et puis c'est pour notre quartier ». En démystifiant la chose je me suis dit « si c'est pour mon quartier j'y vais ». Je suis restée parce que j'habite le quartier depuis 36 ans, je sais que mon quartier meurt depuis 10 ans et c'est en train de se passer sous nos yeux, et il faut faire quelque chose ».

« Avant chacun avait son problème chez soi et on n'arrivait pas à en parler. Avec le conseil citoyen, on se réunit on se parle et on cherche des solutions. Les gens se parlent plus, c'est un espace de parole ».

« Tu peux aller voir la municipalité mais c'est idiot parce que tu es seul, alors qu'on peut être une équipe à proposer un projet commun. Ça permet de centraliser les idées. Et que le conseil citoyen soit porteur de ces idées venant des habitants auprès de la municipalité ou de l'Agglo., c'est ça qui est constructif et structuré ».

« Personne ne peut savoir mieux que nous ce qui se passe dans les quartiers, ce que les habitants attendent vraiment, quels sont leurs vrais problèmes, parce que nous on y habite alors que les politiques n'y passent qu'en tant que visiteurs. On est les mieux placés pour faire remonter ce qui s'y vit ».

Retrouvez d'autres témoignages sur notre chaîne Youtube : Centre de Ressources Villes & territoires LR ou cliquez [ici](#)



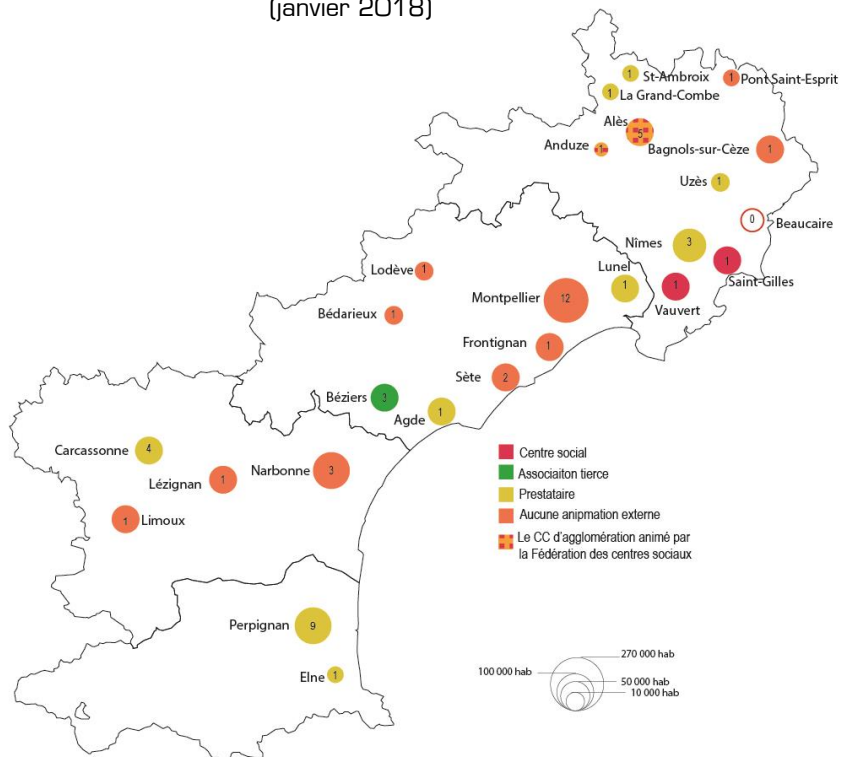
# DES FONCTIONNEMENTS DIVERSIFIÉS

## Le rôle d'une animation extérieure

En novembre 2017, 13 des 57 conseils citoyens bénéficient d'une animation externe (prestataire / tiers neutre).

A quelques exceptions près, les membres des conseils citoyens ont dû faire face à toute la complexité de s'impliquer dans une instance créée de manière descendante. Contrairement à l'émergence d'une association, les membres des conseils citoyens ont eu à construire le sens du collectif en même temps qu'il leur était demandé de comprendre et de s'appropriier le champ (pour beaucoup d'entre eux hermétique), de la « politique de la ville ». Toute la complexité résidait ici dans la nécessité de poursuivre synchroniquement deux objectifs : identitaires (le rôle, la place, le sens du conseil citoyen) et cognitif (la politique de la ville et ses acteurs, son langage et ses rouages).

### L'animation des conseils citoyens (janvier 2018)



Carte réalisée par le CRPV Villes et Territoires - LR



Pour les conseils citoyens qui en ont bénéficiée, l'animation extérieure a facilité la compréhension de la politique de la ville. Elle a également facilité l'émergence d'une dynamique collective.

Il est également apparu que la fréquence à laquelle les membres d'un conseil citoyen se rencontraient impactait quelque peu la dynamique du groupe.

« Au début un animateur peut servir de lien, puisque très peu se connaissent et que personne ne sait (ou n'ose prendre en main), ou ne connaît le procédé pour avancer dans l'inconnu des conseils citoyens ». « L'animation externe c'est important car tout le monde peut s'impliquer sans avoir la pression d'animer ».

80% des conseils citoyens se réunissent une fois par mois, voire moins. La rencontre mensuelle ne suffit souvent pas à créer cette dynamique, surtout dans la phase de lancement. Des rencontres régulières requièrent cependant une logistique lourde à gérer (invitation, compte-rendu, réservation d'une salle, etc.). A travers nos contacts réguliers avec les conseils citoyens, mais aussi à l'occasion des formations que nous organisons pour eux, nous avons constaté qu'il existait chez beaucoup de conseillers citoyens, un réel manque de maîtrise de l'outil numérique (mails, utilisation d'outils de travail collaboratif tels que Google-drive, usages des réseaux sociaux, etc.).

Cette faible maîtrise du numérique limite leur fonctionnement interne, mais aussi la capacité à rechercher de l'information, à communiquer avec les habitants, et avec les autres conseils citoyens. L'appui d'un tiers apparaît alors déterminant pour assurer le maintien d'un cadre, d'une motivation et d'un rythme régulier du fonctionnement d'un conseil citoyen.



« Une animation c'est important pour nous permettre de structurer l'activité du conseil ».  
 « Elle permet la cohésion de l'ensemble, une attention à la régularité, les renseignements et donne un cadre ».

## La dimension souvent centrale d'une animation extérieure

Si l'animation a facilité la mise en place des conseils citoyens, elle n'est pas forcément la garante du bon fonctionnement actuel ; certains se sont structurés sans cet appui externe. D'ailleurs, ces conseils citoyens perçoivent parfois l'intervention d'un tiers comme un frein à leur indépendance (alors confondue avec l'autonomie...), voire conçoivent l'animation interne comme le socle d'un collectif à bâtir.

Lorsque cette défection s'accompagne d'un manque de volonté politique d'impliquer les conseils citoyens dans les réflexions institutionnelles, les membres encore actifs décrivent toute leur lassitude et l'essoufflement généralisé de leur conseil citoyen.

Pour les conseils citoyens les plus isolés (peu de prise en compte de leur parole, peu/pas de moyens de fonctionnement, etc.), l'intervention d'un animateur externe permet une remobilisation et relève d'un besoin clairement exprimé par ces conseils citoyens.



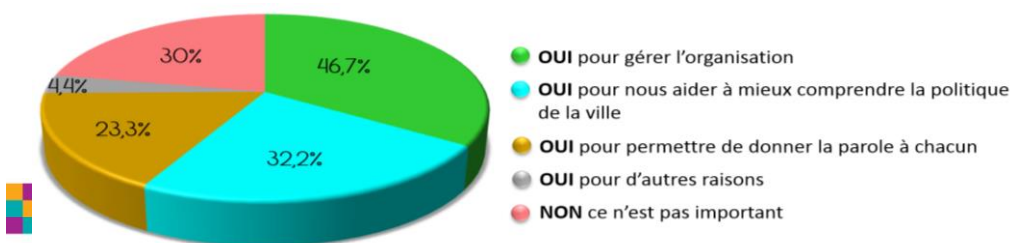
« La responsabilité du fonctionnement d'un conseil citoyen relève du ressort du conseil citoyen ».  
 « Cela risque de renforcer le sentiment de mise sous tutelle ».  
 « L'animation interne est plus motivante et plus réactive ».



« Un animateur neutre, pour que la ville prenne en considération nos remarques ». « Sans ça notre conseil citoyen ne survivrait pas ». « Un soutien extérieur pour inciter les participants à réagir ». « L'animateur nous apporterait un œil neuf ». « Nous en aurions besoin pour stimuler ceux qui sont devenus amorphes à force que rien ne bouge ».

Si le soutien d'une animation externe n'est pas une fin en soi, plus d'un an après le lancement des conseils citoyens, nombre d'entre eux doit faire face à une forte démobilitation.

## Une animation externe vous paraît-elle importante ?



Interrogés : 92  
 Répondants : 90  
 Réponses : 123





## Les moyens donnés aux conseils citoyens pour fonctionner

Les moyens alloués aux conseils citoyens sont très variables d'un territoire à l'autre. Pour les moins dotés (11.6%), cela peut se réduire au prêt ponctuel d'une salle de réunion, sans autre forme de soutien matériel, humain et financier. Interrogés sur la question des moyens, les conseils citoyens évoquent des moyens disparates :

### Quels sont les moyens de fonctionnement de votre conseil citoyen ?

Prêt d'un local	64,2%
Subvention automatique annuelle	33,7%
Financements obtenus par appels à projets ou FPH	20,0%
Prêt et/ou don de matériel	16,8%
Subventions obtenues sur demande	14,7%
Aucun moyen	11,6%

Interrogés : 95 / Répondants : 95 / Réponses : 155  
Pourcentages calculés sur la base des répondants

Le manque de moyens est fréquemment évoqué comme un frein au développement et à la dynamique d'un conseil citoyen. La transition vers le statut associatif est d'ailleurs le plus souvent motivée par l'accès à des moyens financiers.

L'absence de local dédié nous est systématiquement décrite comme un frein à la visibilité et à l'identification d'un conseil citoyen par les habitants du quartier.

Elle limite également l'autonomie du collectif lorsqu'il doit systématiquement faire une demande de réservation auprès de la collectivité ou de la structure qui met une salle à disposition.

*On n'a toujours pas de local, on utilise celui qui est mis à la disposition du conseil de quartier. On est obligé de le réserver longtemps à l'avance ce qui réduit nos réunions à une seule fois par mois. Si on avait un local propre au conseil citoyen on se réunirait plus souvent.*

Certains conseils citoyens dotés d'un local y organisent des permanences ouvertes aux habitants du quartier, qui peuvent venir y poser des questions ou faire part de constats liés au cadre de vie et au quotidien du quartier.

Outre l'acquisition d'un local dédié, les conseils citoyens utilisent leurs subventions pour communiquer et se faire connaître ; en imprimant des supports (affiches, flyers, bannière), en composant un logo, un site internet, etc



Près d'1 conseil citoyen sur 3 affirme obtenir des financements sur présentation de projets, dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, ou par le biais du FPH. D'autres n'en obtiennent pas car la collectivité estime qu'il ne relève pas du rôle d'un conseil citoyen de porter lui-même des projets.

Ces projets sont aussi variés que l'organisation d'un événement convivial pour les habitants du quartier (chasse à l'œuf, goûter, printemps du citoyen), jusqu'à des projets techniquement bien plus lourds mais moins fréquents tels que la création d'un jardin partagé.

Pour résoudre le problème de financement des conseils citoyens sans statut mais désireux de développer des projets qui ont un coût, certaines collectivités ou villes ont décidé de porter elles-mêmes des actions qui sont initiées sur projet de leur(s) conseil(s) citoyens.

# RETOUR



## D'EXPÉRIENCE

### LA GESTION D'UN FPH PAR LE CONSEIL CITOYEN D'AGGLOMÉRATION D'ALÈS DANS LE GARD

Voici une dizaine d'années déjà que l'agglomération d'Alès a mis en place un Fond de Participation des Habitants (FPH). Avant l'émergence des conseils citoyens, l'agglomération avait délégué la gestion du FPH à des associations, mais constatait l'existence de dysfonctionnements.

En 2015 elle crée 6 conseils citoyens qu'elle tient à impliquer dans la politique de la ville. En 2016 elle décide de confier l'animation du FPH aux conseils citoyens à qui elle demande de créer un « conseil citoyen d'agglomération », composé de deux représentants de chacun des 6 conseils citoyens.

La mission de ce conseil citoyen d'agglomération est d'attribuer les aides du FPH aux projets qui lui sont soumis. En d'autres termes, le conseil citoyen d'agglomération devient le comité de suivi du FPH. L'agglomération d'Alès confie par ailleurs l'animation et le portage financier de ce FPH à la fédération départementale des centres sociaux.

Chaque conseil citoyen peut soumettre au comité de suivi du FPH ses propres projets, ou ceux que proposent les habitants de son quartier. Le montant d'un projet ne peut pas excéder 500 € et chaque conseil citoyen peut financer jusqu'à 3000 € de projets par an. Il est bien entendu que lorsque qu'un conseil citoyen soumet son projet, il ne participe pas à son évaluation, et se met en retrait du débat. La fédération départementale des centres sociaux anime et cadre les débats, mais ne prend pas position dans les choix retenus de projets financés.

Après 2 ans de fonctionnement, en 2017, la fédération départementale des centres sociaux décide de profiter de cette dynamique participative pour renforcer les compétences des membres du conseil citoyen d'agglomération.

Ensemble ils élaborent un référentiel d'évaluation des projets soumis. Tout projet doit nécessairement impliquer des habitants, induire de la participation. Les conseils citoyens s'entendent alors sur une dizaine d'indicateurs tels que le nombre d'heures de participation des habitants, le nombre de bénévoles impliqués, la capacité du porteur de projet à clarifier la manière dont son projet sert la participation des habitants, etc. La fédération départementale des centres sociaux l'enrichit de quelques indicateurs issus de [l'outil d'évaluation de la participation L'échelle d'Arnstein](#).

L'animation du FPH est ainsi une opportunité pour les conseils citoyens de l'agglomération d'Alès d'agir, de créer du lien avec les habitants, d'apprendre autrement à objectiver, évaluer, poser une analyse argumentée, à utiliser des critères d'évaluation co-construits pour guider leurs débats.

Depuis sa création, le conseil citoyen d'agglomération a ainsi attribué 16 000 € répartis sur 45 projets. Cette mission confiée aux conseils citoyens leur a permis d'accroître leur propre pouvoir d'agir, et de bâtir leur rôle de relais auprès des habitants.

Consulter le [règlement de fonctionnement du FPH de l'agglomération d'Alès](#)



# LE LIEN PROGRESSIF NOUÉ AVEC LES HABITANTS

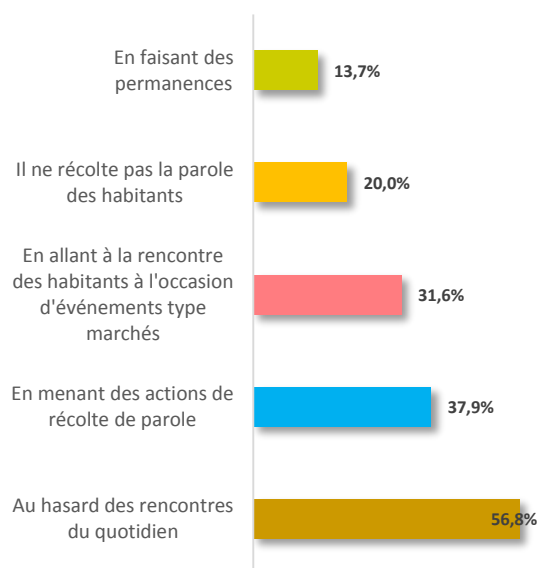
## Qui et que doit représenter un conseil citoyen ?

Si en 2014 [le cadre de référence](#) stipulait que la composition d'un conseil citoyen devait être représentative de la population, les membres d'un conseil citoyen ne représentent en revanche qu'eux-mêmes en tant qu'experts d'usage. Pourtant déjà l'an passé, nous relevions que les conseils citoyens avaient à cœur de porter la parole des habitants, sans toutefois y parvenir. Les doutes qui habitaient les conseils citoyens freinaient bien souvent les initiatives de recueil de parole ; « comment récolte-t-on la parole ? Sur quoi interroger les habitants ? Comment expliquer aux habitants qui nous sommes et ce que nous pouvons faire de leur parole ? Que faire de la parole récoltée ? ». Nous notions à l'époque peu de démarches de recueil de paroles d'habitants.

La [circulaire de février 2017](#) s'est faite plus précise, incitant les membres des conseils citoyens à se faire « porte-parole des quartiers » : « *la dynamique citoyenne sera d'autant plus forte dans les quartiers de la politique de la ville que les conseils citoyens se feront connaître comme leur porte-parole effectif et fiable. Pour ce faire les conseils citoyens doivent travailler avec leur environnement, interroger les habitants pour recenser leurs idées, avis et relayer leurs propositions* ».

Sans trop savoir si cette circulaire a suffisamment rassuré les conseils citoyens pour qu'ils engagent de telles démarches, ou si au contraire la circulaire s'est faite l'écho d'une dynamique déjà en marche, il s'avère qu'une grande majorité de conseils citoyens s'est emparée de ce rôle de relais de la parole habitante.

De quelle(s) manière(s) votre conseil citoyen recueille-t-il la parole des habitants ?



Les actions de recueil de parole sont très variées : marches exploratoires, arbre à palabres, présence en pieds d'immeubles, stands, enquêtes citoyennes et réunions habitantes, publication mensuelle d'un compte-rendu des actions menées par le conseil citoyen dans la revue locale avec appel à commentaires, porte-à-porte, utilisation de l'outil vidéo, boîte à idées, etc.

Ainsi sans prétendre représenter les habitants tel que le font des élus, les conseils citoyens renforcent de plus en plus la crédibilité et la légitimité de leur expertise d'usage par ce recueil de paroles, forme participative d'objectivation des réalités évoquées.



« Moi je me fais le porte-parole des habitants de mon quartier, je vais voir les gens, les habitants, je vais voir si des choses leur paraissent incohérentes, je fais le retour de tout ce qu'ils me disent à mon conseil citoyen qui fait ensuite le retour à la municipalité ». « D'interroger les habitants ça permet de faire changer certaines choses comme par exemple le sens de circulation, et on a été entendu ».

## Mener des actions ; un moyen tout autant qu'une fin en soi

Les conseils citoyens ont pour rôle de participer à la co-construction du contrat de ville et de son pilotage. « *Il ne s'agit pas simplement d'une instance de participation, mais d'un acteur du contrat de ville, qui participe à son élaboration et à son application* ».

Au-delà de cette participation aux diverses instances et groupes de travail thématiques, 66% des conseils citoyens mènent divers types d'actions ;

- festives pour un renforcement du lien social (fêtes de quartier, jeux, sorties, balades contées, etc.)
- informatives avec des rencontres d'information, de recueil de parole et de débats (cafés citoyens, réunion plénières) ;
- consultative avec des diagnostics partagés (déambulations, marches exploratoires, etc.) ;
- préventives et participatives (nettoyage des rives de rivières, des rues du quartier, etc.) ;
- d'interpellation des pouvoirs publics (rédaction de notes thématiques, attention portée sur des problématiques identifiées, interpellation du Préfet).

Le cadre de référence précise qu'un conseil citoyen peut mener des actions « *Initiées par le conseil citoyen et confiées à une structure partenaire (centre social, MJC, centre de santé...), ou portées par des habitants du quartier, non membres du conseil citoyen, mais accompagnés et soutenus dans leur démarche par ce conseil, ou portées directement par le conseil citoyen* ».

20% des conseils citoyens structurés en association disent se positionner sur l'appel à projet annuel du contrat de ville.

L'orientation de ces projets s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville, et respecte le principe de cohérence et de complémentarité avec l'existant.

Si désormais la majeure partie des conseils citoyens développe des actions, celles-ci ne sont pas tant une fin en soi qu'un moyen qu'ils se donnent pour pouvoir jouer leur rôle de participation au contrat de ville.

Le développement d'actions permet en premier lieu de donner du sens à l'implication des membres. Elle est moteur et maintient la motivation, surtout lorsque les pouvoirs publics n'impliquent pas suffisamment le conseil citoyen à ses travaux et réflexions.

La mise en œuvre d'actions est également vécue comme nécessaire à la création ou au renforcement du lien avec les habitants ; elle donne du sens à l'existence des conseils citoyens, elle fait naître un sentiment d'utilité pour le quartier, elle permet aux conseils citoyens d'être identifiés, voire d'être légitimés aux yeux des habitants.

L'action permet enfin de créer les conditions nécessaires au diagnostic, au recueil de la parole des habitants. L'action comme levier de liens sociaux participe non seulement au renforcement de l'expertise d'usage des conseils citoyens, mais aussi à sa crédibilité dans sa relation aux pouvoirs publics (c'est tout du moins la représentation qu'en ont de nombreux conseillers citoyens).

## La délicate question du conseil citoyen opérateur du contrat de ville

Lorsque la collectivité implique son conseil citoyen aux divers groupes de travail et comités techniques, se pose alors la question de la neutralité des conseils citoyens à qui il est demandé de porter un regard sur les fiches actions soumises dans le cadre de l'appel à projet, alors même qu'ils se positionnent comme l'un de ces (potentiels) opérateurs.

La réponse systématiquement donnée par les financeurs et l'Etat est de demander au conseil citoyen de s'extraire des débats lorsqu'il est question de traiter son ou ses CERFA.



# UNE RELATION AUX POUVOIRS PUBLICS QUI RESTE À COMPOSER

## Une relation aux pouvoirs publics encore très hétérogène

Comme l'illustre le tableau suivant, la manière dont les pouvoirs publics associent les conseils citoyens au suivi du contrat de ville, est très contrastée.

*De quelle(s) manière(s) votre conseil citoyen est-il associé aux réflexions de la ville ou des collectivités ?*

Il est présent aux comités de pilotage mais sans connaître les dossiers à l'avance	48,4%
Il participe aussi à des comités techniques / groupes de travail thématiques	40,9%
Il participe aux comités de pilotage en connaissant les sujets à l'avance	34,4%
Il est simple spectateur sans avoir de réel temps de parole / d'écoute	24,7%
Il bénéficie d'un réel temps de parole et d'écoute	23,7%
Autres	4,3%

*Interrogés : 95 / Répondants : 93 / Réponses : 164  
Pourcentages calculés sur la base des répondants*

L'ensemble des conseils citoyens participent désormais aux comités de pilotage du contrat de ville. Pour autant, une participation permettant une réelle implication du conseil citoyen nécessite de lui en donner les moyens.

Les conseils citoyens dont la participation se réduit à leur présence aux comités de pilotage expriment le plus souvent un sentiment de frustration, de déception, d'inutilité. Le comité de pilotage n'est en effet pas un lieu de co-construction mais plutôt de validation de décisions sur la base d'un travail de réflexion mené en amont.

L'amertume est d'autant plus grande chez les conseils citoyens qui ont appris à structurer leurs réflexions, à formaliser leur expertise d'usage, à l'alimenter d'un recueil de paroles d'habitants.

L'absence de participation à la co-construction (au sein des comités techniques, des groupes de travaux thématiques), amène beaucoup d'entre eux à se démobiliser par perte évidente de sens de leur investissement. Et parfois cette présence ne suffit pas, encore faut-il réellement associer les conseillers citoyens à la réflexion.



*« Notre présence aux comités techniques n'a aucun impact ». « La diffusion des sujets traités est trop souvent tardive et très sommaire ». « Nous avons la parole mais les dossiers sont déjà ficelés ». « Le conseil citoyen participe aux comités mais il a encore du mal à être intégré aux réflexions de la ville ». « Le fait de ne pas avoir connaissance des dossiers à l'avance donne le sentiment d'être spectateur ». « Les décisions sont prises avant la tenue du comité de pilotage et le conseil citoyen n'a aucune influence ».*

# RETOUR



## D'EXPÉRIENCE

### LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARTENARIAL DE SUIVI DU CONSEIL CITOYEN DE BAGNOLS-SUR-CÈZE DANS LE GARD

Reconnue par délibération municipale en novembre 2016 puis par arrêté préfectoral en décembre, la constitution du conseil citoyen de Bagnols-sur-Cèze a fait l'objet d'un travail de fond sur le terrain, dès 2015 avec l'appui du centre social Mosaïque-en-Cèze.

Dès l'origine, l'équipe projet locale de la Politique de la ville a considéré le conseil citoyen comme un collectif force de propositions, comme un « *outil d'expression, favorisant la démocratie dans les quartiers* ». Pour le centre social, le conseil citoyen représentait également l'occasion d'une mise en pratique des préceptes de l'*empowerment* ayant pour but de favoriser l'émergence du pouvoir d'agir chez les habitants.

Cette posture, fortement appuyée par les élus municipaux, a rapidement favorisé une coopération fondée sur l'ajustement réciproque. L'équipe projet a facilité l'émergence d'un collectif structuré, apte à développer des réflexions et des actions. Considéré, le conseil citoyen s'est pour sa part attaché à formaliser son expertise d'usage, à organiser sa pensée de manière à ce qu'elle soit intelligible dans le cadre du suivi du contrat de ville. Depuis sa création, le conseil citoyen est soucieux d'être à l'écoute de la réalité du quartier dans lequel il trouve place. Ses membres participent à certaines réunions d'associations locales, ce qui permet tout à la fois d'imaginer une réelle complémentarité, et de se faire connaître. Il a également pris l'initiative de tenir des permanences dans les halls d'immeubles, créant ainsi du lien avec les habitants et recueillant leurs paroles. Cette démarche innovante a permis de formuler des constats que la ville a pris en compte, et qui a incité la collectivité à impliquer plus largement le conseil citoyen dans divers projets du contrat de ville :

- participation aux marches exploratoires dans le cadre de la GUP ;
- implication au projet ANRU dans le cadre duquel le conseil citoyen est chargé d'organiser des rencontres entre la sociologue et des habitants ;
- délégation d'une étude qualitative auprès des habitants pour identifier des besoins dans le cadre d'un projet autour de la liaison dans les quartiers ;
- participation à la commission emploi avec une association du conseil citoyen à des actions de type ateliers-repas, plateforme emploi ;
- participation à la commission éducation, le conseil citoyen s'impliquant dans l'animation d'un atelier d'apprentissage de la langue française.

Pour élargir la coopération à d'autres partenaires, la chargée de projets de développement social du Conseil Départemental et la déléguée de préfet ont émis l'idée de mettre en place un comité de suivi mensuel, qui réunisse le conseil citoyen, le chef de projet, le conseil départemental, l' élu à la politique de la ville, le délégué de préfet, et tout autre partenaire du contrat de ville invité lorsqu'un sujet le concerne. Le conseil citoyen et la ville ont validé cette initiative qui renforce d'autant plus la qualité de leur coopération. Ce comité a pour fonction de transmettre de l'information et les actualités de chacun, de débattre collectivement des projets du conseil citoyen, ou des projets dans lesquels les autres participants de ce comité imaginent pouvoir impliquer le conseil citoyen.

Le comité de suivi constitue ainsi un lieu de synthèse et de régulation qui s'avère très utile dans la valorisation de l'action (finalement très étendue) du conseil citoyen, mais aussi dans la prévention de dysfonctionnements dans la relation pouvoir public / conseil citoyen.

**Retrouvez d'autres témoignages sur notre chaîne Youtube** : Centre de Ressources Villes & territoires LR ou cliquez [ici](#)

## L'isolement préjudiciable d'un nombre conséquent de conseils citoyens

Pour certaines collectivités la tenue à distance du conseil citoyen traduit une défiance persistante à l'égard de ce nouvel acteur de la participation.

Dans d'autres collectivités, l'absence totale de contact et de sollicitation en dehors des instances de pilotage, répond à la volonté de respecter l'autonomie et l'indépendance des conseils citoyens (ne pas s'immiscer, ne pas orienter leurs réflexions, etc.). Peut-être est-il alors utile de citer cette phrase contenue dans la circulaire du 2 février 2017 ; « *l'autonomie du conseil citoyen ne doit pas conduire à son isolement* »...

Quel qu'en soit le sens, cet isolement des conseils citoyens ne favorise en rien leur acculturation à la politique de la ville, et ne valorise absolument pas leur expertise d'usage.

Dans ces contextes, les délégué.e.s de préfet (quand ils/elles existent) jouent souvent un rôle central du maintien d'un lien entre cette jeune instance participative et les pouvoirs publics ; relais d'information, écoute, soutien dans la mise en œuvre de projets, garant du respect de la loi qui

## Quand la volonté politique mène à l'émergence d'une véritable coopération

Certaines collectivités voient en l'émergence de ces conseils citoyens une réelle opportunité d'enrichir le contrat de ville et de l'ajuster à la réalité des quartiers.

Nous assistons alors à l'émergence d'un cercle vertueux. La place accordée au conseil citoyen incite ce dernier à s'impliquer, à s'interroger, à renforcer ses compétences, à affiner son expertise d'usage. En d'autres termes lorsqu'une collectivité donne à son conseil citoyen les moyens de co-construire, elle révèle le plus souvent de réelles compétences chez les membres de cette instance participative. Et plus une collectivité favorise la démarche participative de son conseil citoyen, plus elle en tire des avantages ; identification de problématiques jusqu'alors non repérées, émergence d'actions qui ont un écho positif auprès des habitants,

exige la présence des conseils citoyens aux instances de pilotage d'un contrat de ville, mobilisation dans des groupes élargis de partenaires lorsque le/la délégué.e en anime.

**37,5%** des conseillers citoyens affirment n'avoir aucun référent au sein de la collectivité, ou ne pas savoir s'ils en ont un. Cela signifie que lorsqu'un conseil citoyen identifie mal les acteurs qu'il pourrait solliciter pour répondre à ses questions, soumettre un projet, une réflexion, le conseil citoyen, se retrouve isolé.

**38,3%** des conseillers citoyens désignent parmi les difficultés qu'ils rencontrent, le fait que la collectivité ne prenne pas en considération son expertise d'usage.

**37,2%** des conseillers citoyens déclarent également n'être jamais associés aux réflexions de la collectivité.

propositions opérationnelles pertinentes, facilitation de l'implication des habitants dans les démarches participatives liées au cadre de vie, à la santé, à l'éducation, etc. C'est ainsi, par exemple, qu'une ville qui pensait que l'attente première dans son QPV était le renforcement de la sécurité, a découvert que ses habitants attendaient avant tout une végétalisation de l'espace public.

Ailleurs des permanences en pied d'immeuble ont permis au conseil citoyen d'identifier un fort isolement de certaines franges de la population, constat qui a par la suite donné lieu à un projet (en réflexion) de création d'un point service (conciergerie sociale) au cœur du quartier.

Les collectivités volontaires s'entendent pour dire que la participation est un véritable atout, une plus-value qu'elles ne regrettent pas d'avoir favorisée.

# RETOUR

## D'EXPÉRIENCE

### LA DÉMARCHE PARTENARIALE DU CONSEIL CITOYEN DE BÉDARIEUX DANS L'HÉRAULT

La ville de Bédarieux (site entrant en politique de la ville) a créé son conseil citoyen en avril 2015. Le choix de la municipalité a été de mobiliser les habitants et les acteurs locaux du quartier prioritaire, dès le début de l'élaboration du contrat de ville, afin de définir les projets à mettre en œuvre. Les conseillers citoyens de Bédarieux sont impliqués dans les comités de pilotage et techniques du contrat de ville. Cette implication précoce du conseil citoyen a permis le tissage d'un lien de confiance.

De manière à maintenir un contact régulier, le conseil citoyen transmet (à titre informatif) le compte-rendu de ses réunions au chef de projet. Celui-ci organise très fréquemment des entrevues avec le conseil citoyen pour transmettre de l'information, lui faire part de projets de la collectivité sur lesquels le conseil citoyen peut s'impliquer s'il le souhaite. Lorsque le conseil citoyen a un projet d'action, le chef de projet les éclaire sur ce que la collectivité a déjà initié, ou ce qu'elle projette de faire, ce qui assure la complémentarité des actions proposées par le conseil citoyen. Le chef de projet organise ensuite des rencontres avec les techniciens concernés par le projet du conseil citoyen, de manière à ajuster le contenu de leur action, ou d'envisager un soutien matériel ou technique.

Cette coopération a permis de voir naître plusieurs projets à travers lesquels le conseil citoyen a su développer des relations partenariales, le chef de projet jouant dans ce cadre, le rôle de facilitateur, de mise en relation. Cette coopération doublée de la capacité du conseil citoyen à nouer des relations partenariales avec les acteurs de la ville, débouchent sur des projets structurants dont voici deux exemples.

Le conseil citoyen a souhaité organiser le nettoyage des bords des rives de l'Orb. Le chef de projet a permis plusieurs rencontres avec le service technique chargé des espaces verts, et celui de la déchetterie. Les services techniques ont alors mis à disposition du conseil citoyen et des habitants impliqués, des bennes et du matériel (gants, etc.). Le conseil citoyen s'est rapproché d'un établissement scolaire, d'associations locales soucieuses de l'environnement impliquant ainsi à ce projet, des collégiens, des adhérents associatifs. L'action qui connaît un franc succès, est renouvelée plusieurs fois par an.



Lors d'une réunion au service politique de la ville à laquelle étaient associés le conseil citoyen et la médiathèque, cette dernière a fait part d'une problématique d'accès à la culture. Faute de mobilité et de disponibilité, une part des habitants n'accède pas à la médiathèque (les mères isolées, les personnes âgées, les personnes non mobiles, etc.).

Le conseil citoyen s'est emparé de la problématique en décidant de créer un « biblio'cycle » (vélo remorque permettant de circuler dans la ville avec à son bord des livres de prêt pour les personnes non mobiles et un service de récupération des livres empruntés). Par l'intermédiaire du chef de projet politique de la ville et de la médiatrice adulte-relais, le conseil citoyen s'est rapproché du lycée des métiers et de sa filière ferronnerie qui a conçu et fabriqué la remorque. Le conseil citoyen a ensuite recruté deux jeunes en service civique. Outre cette mission première de faire vivre le *biblio'cycle*, ces jeunes auront pour autres missions de recueillir la parole des habitants, et d'animer le site internet du conseil citoyen.



# COMMENT MIEUX FONCTIONNER ?

## SUGGESTIONS DES CONSEILS CITOYENS

### Les pistes d'améliorations

Assouplir le mode de composition des conseils citoyens

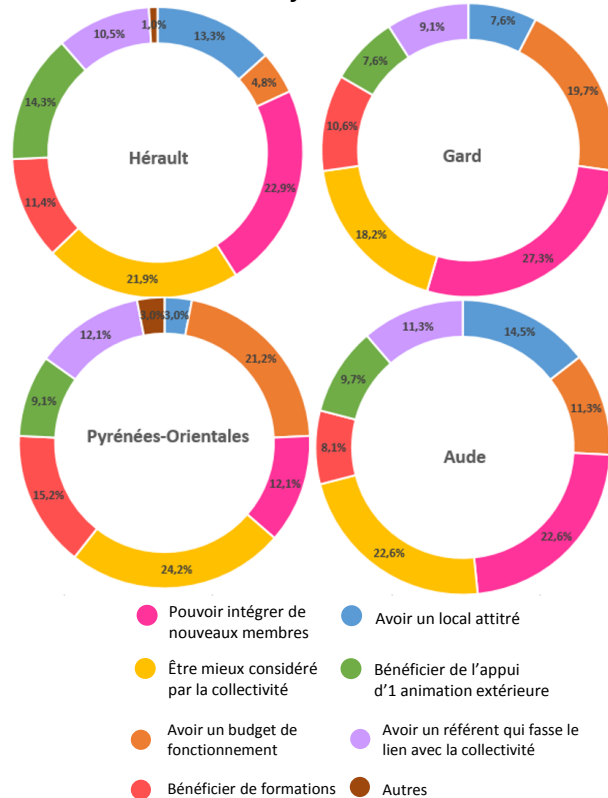
**62,5%** des répondants préconisent en priorité la possibilité « de recruter de nouveaux membres ». Lorsque l'on croise les réponses avec le département de localisation des répondants, nous nous rendons compte que cet axe d'amélioration est évoqué même par les conseils citoyens qui ont déjà fait l'objet d'une reconstitution officielle. « Pouvoir recruter de nouveaux membres » questionne donc la pertinence et l'efficacité du mode officiel et initial de composition des conseils citoyens. Nous l'avons dit, si les conseils citoyens entendent l'enjeu de parité et d'accès aux « sans voix » qu'a posé le CGET, ils en soulignent toute la limite et proposent une solution hybride entre désignation aléatoire et mobilisation du volontariat.

### Gagner en légitimité aux yeux de la collectivité

Plus d'un an après la mise en place des conseils citoyens, **59,4%** attendent d'être mieux considérés par la collectivité. L'isolement, mais aussi la participation de surface qui consiste à réduire l'association des conseils citoyens à leur seule présence (parfois passive) au sein des instances de pilotage découragent, participent de cette perte de sens qui démobilitise de nombreux membres.

Rappelons que **24%** des répondants nous décrivent encore le conseil citoyen comme un simple spectateur sans réel temps de parole / d'écoute.

Qu'est-ce qui pourrait permettre à votre conseil citoyen de mieux fonctionner ?



**48%** participent aux comités de pilotage sans connaître à l'avance les dossiers qui y seront traités.

Quels que soient le profil, la motivation, les compétences, la bonne volonté d'un conseil citoyen, il ne peut fonctionner que si la collectivité lui accorde un réel statut de partenaire et d'acteur du contrat de ville.

## Allouer des moyens

**34%** des répondants estiment que pour fonctionner ou améliorer son fonctionnement, un conseil citoyen a besoin d'un budget de fonctionnement. Le budget permet d'agir, mais il favorise également l'autonomie en pouvant initier des projets. Il existe de grands écarts d'un territoire à l'autre quant aux moyens alloués, certains n'ont rien là où d'autres sont largement soutenus.

## Renforcer les compétences théoriques et méthodologiques

90% des répondants ont exprimé un besoin en formation. Les thèmes attendus sont diversifiés :

Apprendre à analyser le territoire (quartier, ville), à faire du diagnostic	58,8%
Méthodes de gestion de projet/action	42,4%
Approfondissement du contenu thématique de la politique de la ville	42,4%
Identification des acteurs de la collectivité (Qui fait quoi ?)	38,8%
Méthode de recueil de parole d'habitants	38,8%
Méthodes d'animation	22,4%
Méthodes de gestion d'une association	15,3%
Autres	3,5%

*Interrogés : 96 / Répondants : 85 / Réponses : 223  
Pourcentages calculés sur la base des répondants*

Les conseils citoyens attendent des pouvoirs publics qu'ils leur accordent de la légitimité, mais sont également conscients qu'il leur faut pour leur part gagner en crédibilité. Trouver sa place au sein d'un comité technique nécessite de maîtriser les logiques, le langage, la méthodologie. Ces enjeux se traduisent ici par le principal besoin en formation évoqué qui est « *d'apprendre à analyser le territoire (quartier, ville), à faire du diagnostic* ».

Sans grande surprise les conseils citoyens ressentent par ailleurs le besoin de renforcer leurs connaissances de la politique de la ville pour mieux comprendre les échanges en instances de pilotage, mais aussi pour structurer leurs réflexions internes en cohérence avec les 3 piliers de la politique de la ville.

Dans ce souci d'objectivation des réflexions que mènent les conseils citoyens, l'enjeu de prise en compte de la parole des habitants est central. Cependant, parce que recueillir la parole habitante

**31%** des conseils citoyens n'ont toujours pas de local attribué or nous l'avons dit précédemment, le local joue de multiples fonctions ; favorise l'autonomie (se réunir aisément quand le conseil le décide et non quand la collectivité a des disponibilités de salle), alléger l'organisation des réunions, renforcer sa visibilité à l'égard des habitants, exister aux yeux de la collectivité qui par ce geste traduit une certaine forme de reconnaissance de cette nouvelle instance participative.

requiert une certaine méthodologie, les conseils citoyens demandent à y être formés.

Le centre de ressources Villes & Territoires-LR a répondu à cette attente dès 2017 en proposant un cycle de formation départemental (Hérault et Gard) sur le sujet.

Le besoin en formation sur la gestion / animation de projet nous rappelle le besoin et l'envie d'agir des conseils citoyens.

L'identification des acteurs de la politique de la ville renvoie d'une part au renforcement de la connaissance de la politique de la ville, et d'autre part à un besoin d'autonomie dans cette acquisition de connaissance ; pouvoir librement solliciter un technicien, un élu, un agent de la collectivité, pour aborder avec lui une problématique, une réflexion thématique, un projet spécifique. Cette demande vient aussi répondre à la difficulté que rencontrent 29% des conseils citoyens qui n'ont pas de référent, c'est-à-dire pas de personne ressource ou relais à mobiliser pour les aiguiller dans cette démarche de mise en réseau.

## Bénéficier d'une animation assurée par un tiers neutre

Nous l'avons déjà évoqué, le passage de l'individuel à la parole collective n'est pas exercé aisément. S'ajoute à cette complexité, la dimension chronophage d'une implication dans le conseil citoyen. L'animation par un tiers extérieur et neutre facilite la circulation de la parole, la formalisation des projets, l'organisation même du conseil citoyen. Un certain nombre de conseils citoyens connaît actuellement un problème de démotivation et de démobilisation, l'animation par un professionnel relève pour ceux-là d'une réelle nécessité.

## Former les techniciens à la culture de la participation

En plaçant la participation des habitants au cœur de la réforme de la politique de la ville, la loi Lamy est venue bouleverser des logiques et pratiques professionnelles. La fragile relation entre les conseils citoyens et les pouvoirs publics démontre la lente acculturation aux pratiques de la participation. Il reste complexe pour de nombreux élus et techniciens d'intégrer la parole de l'usager dans leurs pratiques, même lorsqu'ils font preuve de bonne volonté. Il est donc important de les former aux pratiques participatives, à l'ajustement de leurs pratiques professionnelles (langage, logique, coopération).

## Renforcer les compétences qui favorisent la mise en réseau des conseils citoyens

Le centre de ressources Villes & Territoires-LR programme toujours ses actions au terme d'un recueil de besoins auprès des conseils citoyens qu'il côtoie régulièrement dans l'année. Quel que soit le contenu des actions de soutien et d'accompagnement proposées, les conseillers citoyens apprécient énormément les occasions de rencontres avec d'autres conseils citoyens. La conclusion qu'ils posent au terme de chaque rencontre départementale que nous organisons, est que ces échanges remotivent, permettent de se situer au regard d'autres fonctionnements, et de renforcer ses compétences par l'échange de bonnes pratiques.



On a organisé un grand repas dans le quartier ouvert à tous. Des élus sont venus se présenter aux habitants, et ils l'ont fait en 5 minutes. Quand les habitants ont à leur tour voulu prendre la parole, ils n'ont pas été écoutés parce que ce n'est pas simple de savoir se présenter, de donner sa sensation sur le quartier en 5 minutes. Alors il y avait présence [des élus] mais pas écoute, parce que ce n'était pas possible, les gens n'étaient pas préparés à s'exprimer en moins de 5 minutes avec les pouvoirs publics. La question est ; le pouvoir public comment on y accède ? Comment apprendre à lui parler simplement de façon pertinente et surtout de manière à être entendu ? [Et du côté des pouvoirs publics] Il faut qu'ils soient plus disponibles pour des gens qui n'ont pas les mêmes facilités à s'exprimer qu'eux peuvent avoir.

Malgré la plus-value qu'ils perçoivent dans la mise en réseau élargi des conseils citoyens, rares sont ceux qui parviennent à s'organiser en réseau, faute de temps certes, mais aussi faute d'une maîtrise suffisante des outils numériques, faute d'acculturation aux usages des outils numériques à des fins collaboratives.

Quelques mois avant la création de la [plateforme nationale dédiée aux conseils citoyens](#), nous avons créé notre propre plateforme régionale dotée de fonctionnalités similaires. L'ensemble des conseils citoyens de l'ex Languedoc-Roussillon y est inscrit et peut l'utiliser librement (mise à disposition d'informations nationales, régionales et locales, téléchargement et dépôts de documents, lancements de forums de discussion, etc.)

Interrogés sur sa faible utilisation, les conseillers citoyens nous ont expliqués que s'ils en percevaient toute l'utilité, ils n'étaient pas suffisamment familiers de ce type d'outil collaboratif pour se l'approprier. En d'autres termes, l'usage de telles plateformes numériques nécessite un accompagnement des conseils citoyens à son utilisation, et plus largement de la formation à la culture collaborative numérique.

# PAROLES



## DE CONSEILLER(E)S CITOYENS

### « Quels conseils donneriez-vous aux autres conseiller(e)s citoyens ? »

« S'aider les uns les autres. Quand on rencontre une difficulté on se rend compte que d'autres l'ont déjà traversée et peuvent du coup apporter des solutions ».

« Pour les nouveaux arrivants comme moi je pense que ce serait bien de désigner un membre du conseil citoyen qui va les épauler, les chapeauter, leur expliquer, ce qu'est un conseil citoyen ; qu'est-ce qu'on y fait ? A quoi ça sert ? Parce que c'est long de tout comprendre, ça prend du temps et au départ on ne comprend pas tout. Ce serait bien d'avoir une vue d'ensemble quand on arrive pour être moins en marge, se sentir plus impliqué d'emblée ».

« Il faut aller vers les gens, discuter avec les habitants et leur demander leur avis sur ce qui ferait qu'ils se sentiraient bien ou mieux dans le quartier. Ne pas rester entre soi, mais aller vers les habitants ».

« Il faudrait créer un outil numérique transparent, une plateforme numérique de communication ouverte tant aux habitants, c'est le but, mais aussi aux pouvoirs publics. Alors ça existe, il y a [www.conseilscitoyens.fr](http://www.conseilscitoyens.fr), bien. Mais comment on y accède ? Donc déjà que le conseil citoyen sache s'en servir parfaitement par lui-même, de manière à pouvoir ensuite inviter les habitants via le téléphone portable, l'ordinateur. Il faut que les conseils citoyens se forment à l'usage numérique. Il faut réduire la fracture numérique pour pouvoir ouvrir la discussion et le dialogue entre les pouvoirs publics et les habitants du quartier ».

« Arrêter le tirage au sort, ça ne fonctionne pas, laisser entrer les volontaires parce que nous on constate que ce sont eux les plus motivés, ils sont moteurs, sans eux notre conseil citoyen ne fonctionnerait pas »



# UNE CO-CONSTRUCTION EN DEVENIR

A travers ce document nous avons mis en exergue les difficultés que rencontrent encore aujourd'hui de nombreux conseils citoyens ; la question des moyens, démobilisation, difficulté à fonctionner collectivement, absence de volonté politique et posture défensive des pouvoirs publics à l'égard de cette nouvelle instance participative.

Quels que soient son dynamisme et sa pertinence, aucun conseil citoyen ne peut fonctionner correctement sans une volonté politique forte de la part des pouvoirs publics locaux. Il existe encore aujourd'hui chez beaucoup d'élus et de techniciens un manque d'acculturation à la démocratie participative. De nombreux conseils citoyens sont tenus à distance des espaces de concertation par des collectivités qui ne leur accordent ni crédit, ni légitimité. Les réticences sont plurielles ; devoir gérer un « contre-pouvoir », ajuster la temporalité des projets à la démocratie participative, accepter la relation horizontale avec des néophytes de la politique de la ville, etc. Les stratégies de mise à distance sont nombreuses ; participation réduite à une présence aux seuls comités de pilotage, une présence qui ne donne lieu à aucun temps de prise de parole, absence de transmission des documents, absence d'information, absence de réponse aux sollicitations en dehors des instances de pilotage, refus systématique et non argumenté des propositions et avis émis par les conseils citoyens, aucun moyen alloué, etc. Et il n'est pas simplement question de mauvaise volonté, mais aussi d'un complexe et lent ajustement des pratiques professionnelles à la nouvelle donne qu'est la démocratie participative.

Il ne s'agit cependant pas de focaliser sur les difficultés, mais plutôt de retenir que toute difficulté rencontrée par les uns a trouvé une résolution chez d'autres. La structuration en association donne accès à des moyens qui faisaient jusqu'alors défaut. La démobilisation est évitée quand la collectivité s'engage dans une véritable co-construction, ou lorsque le conseil citoyen s'ouvre à des membres volontaires, ou encore bénéficie d'une animation externe. L'acculturation à la politique de la ville se dessine lorsque les conseils citoyens sont accompagnés, ou lorsqu'ils vont au-devant des techniciens et personnes ressources, qu'ils bénéficient de formations, ou rencontrent d'autres conseils citoyens. Des conseils citoyens se figent face à l'incompréhension des habitants, là où d'autres se mobilisent pour tisser des liens, se faire connaître et recueillir de la parole d'habitants.

Malgré les écueils, nous avons rencontré des conseils citoyens qui se structurent de mieux en mieux, qui se donnent des priorités, initient des actions, interrogent objectivement leur environnement, tissent du lien avec la population, engagent une parole collective dans les instances de pilotage, renforcent et formalisent une expertise d'usage de plus en plus affinée.

Dans un contexte de surcharge administrative des équipes projet politique de la ville, les conseils citoyens peuvent se faire d'efficaces relais des réalités de terrain et de la participation habitante. Les collectivités qui se sont emparées de la démocratie participative nous démontrent de manière claire et très factuelle, toute la plus-value de la co-construction avec des conseils citoyens qui, lorsque les moyens leur sont donnés, se posent comme de véritables forces vives.



En 2017 notre centre de ressources a développé l'outil vidéo et a produit plusieurs films ou vidéos relatant les expériences, les fonctionnements, les points de vue, et les perspectives des conseils citoyens.

## FILM

**Les conseils citoyens en questions** - Une année de tournage avec les conseils citoyens du Gard. Un film qui porte un regard sur toutes les dimensions qui donnent sens et corps aux conseils citoyens.

- Une [version courte](#) de synthèse :
- [1<sup>ère</sup> partie](#) « leur rôle dans l'idéal, légitimité et intérêt »
- 2<sup>ème</sup> partie « le sens de leur engagement, leur fonctionnement et leur accompagnement »
- 3<sup>ème</sup> partie « réalités du quotidien, avancées et perspectives »

## RETOURS D'EXPÉRIENCE

[La boîte à lire](#) du conseil citoyen de Saint-Gilles dans le Gard :

Conseil citoyen / ville : une [co-construction qui fonctionne](#) (conseil citoyen de Bédarieux dans l'Hérault)

## TÉMOIGNAGES

- Un conseil citoyen [c'est quoi ?](#)
- Un conseil citoyen ; [qu'est-ce qu'on y fabrique ?](#)
- Un conseil citoyen ; [des difficultés et leurs solutions](#)
- Un conseil citoyen ; [la satisfaction d'en faire partie](#)